

N° 2025-02-10/05

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FEVRIER 2025**

**Objet : LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES**

Rapporteur : Madame Maguy RAGOT-VILLARD

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>	L'an deux mille vingt-cinq, Le 10 février à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	<b>Présents :</b> M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Odile GENOVA, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Dejan STANKOVIC, Mme Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, Mme Catherine Le DANTEC, M. Hervé WIOLAND, M. Bruno GUILLOU, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, Mme Diane CHARLEMAGNE, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, M. Frank MARQUET.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Excusés représentés :</b> Madame Annie SAINSILY donne pouvoir à Madame Elisabeth VERLY Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET
<b>DATE DE LA PUBLICATION</b>	<b>Absents :</b> Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI Mme Ayse CONNAN-BAYRAM

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20250213-2025-02-10-05-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

**2025-02-10/05, LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.7122-5 du Code du travail,

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999 relative aux spectacles qui définit et réglemente la profession d'entrepreneur de spectacles ;

Vu le décret 2000-609 du 29 juin 2000 portant application des articles 4 et 10 de l'ordonnance n°45-239 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2000 pris en application du deuxième alinéa de l'article 4 du décret n°2000-609 du 29 juin 2000 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'obtenir la licence d'entrepreneur de spectacles vivants compte tenu de l'offre culturelle proposée à ses habitants,

Considérant que la ville de Buc accueille, dans le cadre de sa saison culturelle, une moyenne de 30 à 40 spectacles par an,

Considérant que ces spectacles sont tous réalisés par des artistes professionnels,

Considérant que d'après la législation sur le spectacle vivant et le Code du travail, au-delà de l'organisation de six représentations par an, la possession de la licence entrepreneur de spectacles vivants est obligatoire,

Considérant que la licence n°1 concerne les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques,

Considérant que la licence n°2 concerne les producteurs de spectacles qui ont la charge du paiement des cachets du plateau artistique,

Considérant que la licence n°3 concerne les diffuseurs de spectacles qui ont la charge dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles,

Considérant que la commune de Buc est concernée par ces trois licences,

Considérant que lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est exercée par une personne morale (article L7122-5 du Code du travail) et lorsque les salles de spectacles sont exploitées par la Collectivité publique, la licence est accordée à la personne physique désignée par l'autorité compétente,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 23 janvier 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame Maguy RAGOT-VILLARD,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS,**

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20250213-2025-02-10-05-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

**Madame Pierrette MAZERY, Madame Véronique HUYNH, Madame Frédérique SARRAU,  
Monsieur Frank MARQUET s'abstenant,**

**Autorise** Monsieur le Maire à constituer la demande de licences de catégorie 1, 2 et 3 pour la salle de spectacles du Théâtre des Arcades de Buc auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les trois années à venir.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Désigne** le directeur des affaires culturelles, comme représentant de la ville de Buc pour l'attribution et la détention des licences d'entrepreneur de spectacles.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

#### **EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

Visa de la Préfecture le : 14-02-2025  
Rendu exécutoire le : 14-02-2025

Buc, le 13/02/2025

La Secrétaire de séance

Le Maire  
Stéphane GRASSET

Mme Elisabeth MORELLI



*Grasset*

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20250213-2025-02-10-05-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

## Acte à classer

2025-02-10-05

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-02-14T15-06-46.00 ( MI259123883 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20250213-2025-02-10-05-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : LICENCE D ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Date de décision : 13/02/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes  
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-02-10-05 LICENCE D ENTREPRENEUR DE SPECTACLES.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/02/25 à 13:09

Par [BOURAHLA Samira](#)

Demande de signature

Date 13/02/25 à 13:09

Par [BOURAHLA Samira](#)

Signé

Date 14/02/25 à 15:06

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 14/02/25 à 15:06

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 14/02/25 à 15:12

## **BOURAHLA Samira**

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** vendredi 14 février 2025 15:13  
**À:** dgs-fast  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-02-10-05

### **'..Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-02-10-05, télétransmis par Stéphane GRASSET.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20250213-2025-02-10-05-DE.

#### **Informations sur l'acte**

Numero : 2025-02-10-05

Objet : LICENCE D ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Date de décision : 13/02/2025

Date de transmission : 14/02/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

#### **FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>